



DEPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

DELIBERATION N° 04.06.2018/055

Point n°3 :

Tarifs Espace Musical de Maintenon

2018- 119 -

L'an deux mille dix-huit le **LUNDI 04 JUIN** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni dans la Salle du Conseil sur la convocation du 29 mai 2018 sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. JODEAU, M. LAFORGE, Mme AUBURTIN, M. ROBIN, Mme CHENARD, M. GUEVEL, Mme BRESSON, adjoints. Mme LUCIEN, Mme PEAN, M. CADOR, Mme KOUYATE, M. BREMARD, M. GUYON, Mme JEHANNET, M. ACLOQUE, M. BIAIS, Mme HAYES, Mme MORISOT, M. AYADASSEN, M. RICHARD, M. GOGER, Mme CARPIER, Mme HOUEMENT, Mme LAZAREVIC, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de M. DEBREUCQ à M. JODEAU
de Mme HÉRAUD à M. ROBIN

Mme CHENARD a été élue secrétaire.



Vu la délibération n°29.06.2017/057 du 29 juin 2017 fixant les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique,

Considérant la réunion du comité de pilotage de l'Ecole Municipale de Musique du 23 mai 2018 en présence des représentants de la Commune de Maintenon, de la Commune de Pierres et du Directeur de l'Ecole de Musique,

Vu la réunion des commissions "Finances" et « Travaux & Urbanisme » du 28 mai 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mme LAZAREVIC, Mme HOUEMENT, Mme CARPIER, M. GOGER, M. RICHARD, Mme MORISOT, Mme HAYES) :

- ✚ Approuve les tarifs annuels ci-dessous énoncés applicables à compter de la rentrée de septembre 2018.
- ✚ Dit que les tarifs restent applicables tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas intervenue pour les modifier

Ta-rifs	Cours	Rubriques	-18 ans et étudiants de Maintenon et Pierres	-18ans et étudiants Hors communes	Adultes de Maintenon et Pierres	Adultes hors communes
1	Jardin musical Enfants de 3 à 6 ans	Droit d'inscription Frais de scolarité	50€/an 32€ /trimestre	100€/an 47€/trimestre		
2	Cursus instrument + 1pratique collective obligatoire	Droit d'inscription Frais de scolarité	50€/an 82€/trimestre	100€/an 97€/trimestre	50€/an 92€/trimestre	100€/an 107€/trimestre
3	Elèves participants aux Dragons de Noailles avec obligation de participer aux répétitions, concerts et cérémonies.	Droit d'inscription Frais de scolarité	50€/an 35€/trimestre	50€/an 35€/trimestre	50€/an 35€/trimestre	50€/an 35€/trimestre

4	Pratiques collectives seules Les ateliers facultatifs sont gratuits pour les élèves qui suivent 1 cursus instrument	Droit d'inscription Frais de scolarité	50€/an 32€/trimestre	100€/an 47€/trimestre	50€/an 32€/trimestre	100€/an 47€/trimestre
----------	---	---	-------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------

Cursus instrument : Cours individuel ou collectif + 1 **pratique collective obligatoire** (Formation musicale, Orchestres, Accompagnement pour les pianistes).

Réduction de 50% des frais de scolarité et gratuité du droit d'inscription à partir du 3^{ème} inscrit de la même famille.
Majoration de 50% des frais de scolarité en cas de non-participation à une pratique collective obligatoire

LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Tarifs de location	Elèves des communes de Maintenon et Pierres	Elèves hors communes
Année débutant	gratuit	gratuit
Année 2	30€/trimestre	50€/trimestre
Année 3	50€/trimestre	70€/trimestre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Michel Bellanger
Michel BELLANGER

Transmis en Préfecture le 11 juin 2018

Publié le :

Reçu en Préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20180604-04062018-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018